



# LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ : ZOOM SUR LES PROPOSITIONS DES CANDIDAT(E)S

PAR **Gaëtan GORCE** /  
MEMBRE HONORAIRE DU PARLEMENT,  
CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'IRIS, CO-DIRECTEUR DE L'OBSCI

MARS 2022

OBSERVATOIRE DES CRIMINALITÉS INTERNATIONALES

**L**e sujet est considérable. Il est pourtant à peine évoqué dans le débat politique. Faut-il nécessairement s'en plaindre ? Non, si cette omission d'un sujet crucial, mais qui passionne peu l'opinion, est suppléée chez nos dirigeants par une claire conscience de l'enjeu et la mobilisation pour le traiter des moyens adaptés. Mais est-ce bien le cas ? Et comment interpréter à cette aune les programmes présidentiels ?

## UN ENJEU CAPITAL

---

La criminalité organisée est à l'évidence le versant noir de la mondialisation. Si elle a « toujours » existé, elle s'est considérablement renforcée depuis une trentaine d'années avec la libéralisation et la multiplication des échanges humains et économiques. En témoignent, notamment, les sommes considérables - plus de 2 000 milliards de dollars selon certaines estimations, soit à peu près l'équivalent du PIB annuel de la France -, engendrées à l'échelle mondiale par les différents secteurs dans lesquels elle déploie ses activités (contrefaçons, drogues, armes, etc.). Depuis l'adoption de la Convention de Palerme en 2001, qui pour la première fois a pu en donner une définition partagée, la montée en puissance d'organisations le plus souvent polycriminelles, dotées d'une influence et de réseaux transnationaux, n'a pas cessé au point de représenter une menace pour les États. Non seulement les ressources financières que ces organisations tirent du crime leur donnent des moyens de corruption sans limites, mais aussi leur permettent via les mécanismes de plus en plus sophistiqués du blanchiment d'investir les rouages de l'économie légale. Si nos vieux États européens résistent plutôt mieux que d'autres à la pression qu'elles exercent, de plus en plus de failles apparaissent qui doivent nous alerter. D'Anvers à Marseille, de Gioia Tauro à Rotterdam, de Bratislava à Malmö, l'actualité la plus récente montre que le Vieux Continent est de moins en moins épargné par des phénomènes massifs de violence. La grande criminalité constitue un enjeu de sécurité nationale. Qu'elle prenne, comme en France, le contrôle de quartiers entiers, en contestant le monopole de la violence légitime de l'État, ou qu'elle s'insinue, comme en Italie, profondément dans les institutions au point d'en orienter certaines actions ou d'en neutraliser d'autres, la criminalité organisée corrode par ses activités la cohésion sociale et la vie démocratique.

## LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE DANS L'UE

---

Les travaux d'Europol et du Conseil de l'Europe permettent de mesurer l'ampleur prise par la réalité du crime organisé dans l'Union européenne et d'en dessiner la forte dynamique. Aujourd'hui, près de 5 000 organisations criminelles contre 3 600 en 2013 agiraient à l'intérieur de ses frontières. Selon les mêmes sources, 40 000 personnes de 180 nationalités y seraient impliquées (60% des suspects étant cependant ressortissants d'un État membre de l'UE). Si plus

de la moitié de ces entités sont strictement hiérarchisées, 30 à 40 % d'entre elles se formeraient, parfois sur de très courtes périodes, pour disparaître et réapparaître plus tard au gré des opportunités. Cette dimension moins verticale et plus transversale est facilitée par une solide maîtrise par ces groupes criminels de technologies de plus en plus sophistiquées qu'elles relèvent de l'information et de la communication, comme l'ont mis en évidence le dossier Encrochat et la prolifération des trafics de toutes sortes sur le *darkweb* (armes, drogues, médicaments, documents falsifiés, etc.).

Cette flexibilité nouvelle présente en outre l'avantage de permettre à ces organisations de se dégager rapidement d'un marché moins rentable ou devenu trop exposé à la concurrence ou à l'application de la loi. De plus en plus transnationales, 70 % de ces organisations criminelles agiraient dans plus de trois pays de l'Union européenne et 10 % dans plus de 7, y diversifiant sans complexe leurs activités. Toujours selon EUROPOL, près de la moitié (45 %) des organisations criminelles transnationales (OCT) présentes dans l'UE sont polycriminelles. Cette pluriactivité tient logiquement à la nécessité de diversifier les risques et d'amortir les coûts. De saisir aussi les opportunités quand elles se présentent. Il semble ainsi que ce soit désormais, du fait des bouleversements géopolitiques survenus au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Ouest, avec les guerres de Libye et de Syrie et le départ des Occidentaux d'Afghanistan, le trafic de migrants que le marché criminel connaissant la croissance la plus rapide consiste dans le trafic de migrants ! Celui-ci alimentant non seulement le recours au travail clandestin, mais aussi à certaines formes de travail forcé. Ainsi, dans son rapport final remis en 2013, la commission CRIM (Commission spéciale sur la criminalité organisée, la corruption et le blanchiment de capitaux) du Parlement européen estimait à 880 000 le nombre total de travailleurs forcés dans les États membres de l'Union, dont 270 000 sont des victimes de l'exploitation sexuelle (en majorité des femmes). Mais le marché phare de la criminalité dans l'Union européenne reste et plus que jamais celui de la production et de la distribution de drogues. Selon les estimations de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT), il représenterait plus de 30 milliards d'euros en 2017. Au vu des saisies record dans l'Union européenne, et notamment dans ces ports conteneurisés du nord, ces dernières années, le trafic de cocaïne en provenance d'Amérique du Sud, semble être le marché le plus dynamique. Toutefois, des phénomènes inquiétants comme le développement de la production de méthamphétamine, d'héroïne, voire de cocaïne, sont apparus ces toutes dernières années traduisant l'accélération inouïe des transformations de ce marché en Europe.

## ET LA FRANCE ?

---

Notre pays n'est naturellement pas épargné par ces phénomènes criminels. La constitution de zones de non-droit où règne, selon les termes employés par le Service d'information de renseignement et d'analyse stratégique sur la criminalité organisée (SIRASCO), un « narcobanditisme » de cités animant les 4 000 points de deal recensés par le ministère de l'Intérieur à la fin de l'année 2021. En constitue l'illustration la plus spectaculaire. Comme l'a montré le tragique été marseillais de 2021 ou une dizaine d'individus ont été victimes de

règlements de comptes à l'arme de guerre, la concurrence engendrée par le trafic de stupéfiants constitue une menace sérieuse non seulement pour les habitants qui y vivent, mais pour les institutions démocratiques. L'illustrent, outre la violence endémique, les affaires de corruption qui ont émaillé ces dernières années la vie politique locale d'un certain nombre de municipalités des Bouches-du-Rhône et de Seine-Saint-Denis. L'Office antistupéfiants (OFAST), dans un état des lieux rédigé en 2021, en a fait une question cruciale et insiste sur la menace que la corruption ferait peser sur les institutions de la République. Aujourd'hui, tiré par une demande en augmentation depuis des décennies, le marché des drogues est sans aucun doute le premier secteur d'activité du crime organisé et rien n'indique que sa dynamique, comme le montrent les saisies records de cocaïne et d'héroïne enregistrées en France en 2021, s'essouffle.

La France, de par sa position géographique qui la situe au cœur de l'Europe occidentale, est également particulièrement exposée aux trafics d'êtres humains en provenance d'Afrique, mais aussi de l'Europe orientale comme l'illustre l'explosion ces dernières années de l'immigration clandestine en provenance de Géorgie et d'Albanie. Dans ces flux d'êtres humains se glissent bien évidemment des membres d'organisations criminelles aussi redoutables que les mafias géorgiennes, albanaises ou encore nigérianes. Celles-ci, si l'on en croit le SIRASCO, sont très présentes dans les secteurs des cambriolages, du trafic de drogues et de la prostitution.

## UNE RÉALITÉ RAREMENT MISE EN DÉBAT

---

Bien que l'actualité ne cesse de nous rappeler ces réalités, celles-ci semblent n'être que très rarement évoquées dans le débat politique. Il ne se passe pourtant pas une semaine sans que des règlements de comptes ne viennent témoigner de l'intensité de la lutte que mènent ces organisations pour le contrôle local des marchés de la drogue ; pas un mois sans que des révélations sur la fraude ou l'évasion fiscale ne mettent en évidence la sophistication des techniques de blanchiment utilisés par toutes sortes d'opérateurs que l'argent provienne de la prostitution ou de revenus que de grandes entreprises ou des membres des professions libérales cherchent à faire échapper à l'impôt ; pas une année sans que les mouvements migratoires provoqués par les aléas politiques ou militaires intervenant dans certains pays ne viennent souligner les risques que ces mobilités plus ou moins forcées représentent pour la sécurité de milliers d'êtres humains, ainsi que pour la cohésion nationale. Ces menaces systémiques pour nos États et nos droits peinent malgré cela à quitter la rubrique des faits divers. Comme si les véritables enjeux en matière de sécurité semblaient, pour nos responsables politiques, être ailleurs.

Comment ne pas saisir l'occasion que nous offre le grand débat national auquel donne lieu tous les cinq ans l'élection du Président de la République française pour tenter de nous rassurer ? Qu'en est-il par conséquent de leur programme en la matière ?

Première observation, rassurante et qui ne surprendra pas : la question de la sécurité occupe pour presque tous une place significative avec néanmoins une priorité explicitement donnée à la sécurité de la vie quotidienne.

Ainsi, à droite de l'échiquier politique, Valérie Pécresse (Les républicains), Éric Zemmour (Reconquête) ou Marine Le Pen (Rassemblement national) affirment, après avoir fait le constat d'une « explosion » de l'insécurité, tout uniment, leur volonté de « remettre de l'ordre », voire, pour la candidate des républicains, de « *nettoyer les quartiers* » en ressortant « *le Kärcher de la cave* ». Ils entendent pour y parvenir s'appuyer sur un renforcement notable des effectifs et des moyens de la chaîne pénale (policiers et gendarmes, magistrats), y compris les polices municipales, l'aggravation des peines prononcées, la création de dizaines de milliers de places de prison, et l'accélération des procédures judiciaires, rendus possibles par l'attribution de nouvelles et conséquentes ressources budgétaires. Le prisme est clairement tourné vers les « quartiers », la menace terroriste occupant l'autre versant des préoccupations affichées.

À gauche du spectre politique, les candidats préfèrent, eux, insister sur l'insécurité « ressentie » par un certain nombre de citoyens, par exemple lors du mouvement des Gilets jaunes, face aux forces de l'ordre. Jean-Luc Mélenchon (Union populaire), Yannick Jadot (Europe écologie) et Anne Hidalgo (Parti socialiste) consacrent ainsi des développements importants à ces questions en insistant cependant plus pour les deux premiers, sur les enjeux liés à la protection des droits et libertés des citoyens. À cet égard, il semble que ce soit Jean-Luc Mélenchon qui aille le plus loin dans ce domaine, en défendant, pour les garantir, une véritable refondation du service public de la police.

Le candidat communiste se distingue quant à lui par des constats qui le positionnent à une place intermédiaire. S'il défend une approche « *progressiste et républicaine* » fondée sur la prévention et le recours à une police de proximité, il dénonce l'insécurité qui « *gangrène tant de villes et de quartiers populaires* » et prône le recrutement de 30 000 policiers comme le renforcement des moyens budgétaires alloués à la Justice.

Deuxième observation, attendue : les propositions de tous les candidats sans exception restent marquées par les tropismes propres à leur camp avec à droite le rétablissement de l'ordre dans les « quartiers » et à gauche le renforcement de la lutte contre « la criminalité en col blanc ». Ainsi, Jean-Luc Mélenchon veut accorder la priorité à la « *lutte contre la délinquance financière* » en préconisant de « *doubler les effectifs des services qui luttent contre les infractions financières, supprimer réellement le verrou de Bercy, donner plus de moyens humains aux brigades en charge de la délinquance financière, augmenter le nombre de juges d'instruction et supprimer la convention judiciaire d'intérêt public* ». Anne Hidalgo, tout en mettant l'accent sur la mobilisation des services de renseignement « *pour intensifier la lutte contre les organisations criminelles* », mentionne également cette thématique, tandis que Yannick Jadot la relie à la problématique du terrorisme : « *Nous agissons pour épuiser les ressources financières des réseaux criminels notamment en sanctionnant les réseaux économiques et industriels ayant des liens financiers avec les réseaux terroristes* ».

Si, par ailleurs, Yannick Jadot et Jean-Luc Mélenchon abordent la question des trafics de drogues, c'est notamment via la légalisation du cannabis. Pour le candidat écologiste, celle-ci pourrait « *mettre fin à l'emprise de mafias sur certains quartiers* », tandis que pour celui de l'Union populaire, il permettrait de réaffecter des forces de police en direction de « *la lutte contre les réseaux criminels* ».

À droite, c'est à travers le prisme du renforcement de la répression que les principaux enjeux sont abordés. Ainsi, Éric Zemmour de proposer la création d'une « force nationale anti-drogues », qui existe soi-disant en passant déjà, pour démanteler les réseaux et multiplier les saisies et l'expulsion des trafiquants des logements sociaux. Et Marine Le Pen de s'appuyer sur son *Livre Blanc sur la sécurité* publié en 2020, pour plaider en faveur d'une « *véritable guerre à la drogue* », notamment dans les cités, laquelle passe selon elle - se fondant ainsi dans l'unanimité qui accompagne cette proposition - par un renforcement considérable du nombre de magistrats pour ensuite de manière plus personnelle en appeler à la reconnaissance du droit à la légitime défense pour les policiers...

Positionnements qui permettent au Président sortant de cultiver sa différence, en jouant sur une palette d'inspiration variée. Évoquant comme tous ses concurrents dans le projet qu'il vient tout juste de présenter la poursuite de l'augmentation des effectifs des forces de sécurité, insistant à l'instar de la gauche sur le besoin d'une police de proximité, et appelant comme Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy en leur temps à une tolérance zéro, Emmanuel Macron récuse dans sa conférence de presse toute légalisation du cannabis : « *Je considère, a-t-il indiqué en réponse à une question, que les phénomènes de trafic auxquels nous sommes confrontés ne touchent pas que le cannabis [ils] sont en train de glisser sur d'autres formes de drogues. Aujourd'hui, c'est un modèle économique qui s'est développé dans beaucoup de quartiers, qui fait que si on le légalisait, il se déplacerait vers d'autres formes de criminalité* ». Dans la foulée, Emmanuel Macron met en avant les importants moyens policiers déployés contre les points de deal, d'un côté, et les efforts menés dans le démantèlement des réseaux, de l'autre, relevant la mise en place pendant son quinquennat de l'amende forfaitaire délictuelle, qui vise directement les consommateurs, sans en revanche aller plus avant dans l'évocation de la grande criminalité.

## CONCLUSION

---

Difficile, on en conviendra, de déduire du rapide passage en revue auquel nous venons de nous livrer, l'impression d'une véritable prise en compte par les candidats des enjeux d'une lutte sans merci contre le crime organisé. Ni d'une réelle détermination à s'en emparer durant le prochain quinquennat, en s'appuyant sur la mobilisation d'une opinion supposée plus attentive aux sujets du quotidien.

L'on en retiendra plutôt le sentiment de démarches focalisées sur des questions spécifiques au détriment d'une approche globale qui rendrait pourtant mieux compte de phénomènes criminels de plus en plus enchevêtrés.

Comment ne pas par exemple regretter que « trafics de drogues dans les cités » et « délinquance financière » soient, lorsqu'ils sont abordés, traités séparément alors que ces sujets sont pourtant désormais insécables ? Et comment ne pas se désoler d'une réflexion trop souvent franco-française, alors que la dimension internationale des phénomènes que sont d'une part l'internationalisation du crime organisé en France avec la pénétration de structures en provenance notamment d'Afrique de l'Ouest, du Caucase ou encore des Balkans et d'autre part le blanchiment de l'argent passant par des circuits financiers mondialisés pour aboutir notamment dans les paradis fiscaux, saute aux yeux ? Double évidence qui aurait pourtant dû s'imposer et conduire à inscrire dans les programmes les questions de la spécialisation à opérer des services et des unités, de la formation et de la qualification des personnels, de l'évolution des capacités techniques, de l'attribution -enfin- des ressources budgétaires adaptées, de l'harmonisation du droit pénal et du renforcement nécessaire de la coopération à l'échelle internationale et européenne.

Reste à espérer que l'insuffisance des projets sera compensée, passé le scrutin, par une lucidité et détermination nouvelle que nous ne pouvons appeler que de nos vœux ! ■

## LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ : ZOOM SUR LES PROPOSITIONS DES CANDIDAT(E)S

Par **Gaëtan GORCE** / MEMBRE HONORAIRE DU PARLEMENT, CHERCHEUR ASSOCIÉ À L'IRIS, CO-DIRECTEUR DE L'OBSCI

OBSERVATOIRE DES CRIMINALITÉS INTERNATIONALES / MARS 2022

Sous la direction de Gaëtan Gorce et David Weinberger, chercheur associé à l'IRIS

[ObsCI@iris-france.org](mailto:ObsCI@iris-france.org)

*L'ObsCI a pour objectif d'étudier et d'analyser les différents champs des criminalités internationales en appréhendant les problématiques sécuritaires dans leur globalité, en intégrant ses enjeux pour nos sociétés et leurs effets sur les politiques publiques en France comme à l'international.*

© IRIS

Tous droits réservés

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES

2 bis rue Mercœur

75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60

[contact@iris-france.org](mailto:contact@iris-france.org)

@InstitutIRIS

[www.iris-france.org](http://www.iris-france.org)